



Doc. 13741
20 avril 2015

Les conséquences humanitaires des actions menées par le groupe terroriste connu sous le nom d'«Etat islamique»

Amendement¹ n° 1

Dans le projet de résolution, paragraphe 15.14, remplacer les mots " les responsables des crimes de guerre en justice", par les mots suivants:

"en justice les responsables de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité"

Déposé par:

ARIEV Volodymyr, Ukraine, PPE/DC
GOLUB Vladyslav, Ukraine, PPE/DC
KANDELAKI Giorgi, Géorgie, PPE/DC
SOBOLEV Serhiy, Ukraine, PPE/DC
TAKTAKISHVILI Chiora, Géorgie, ADLE
VLASENKO Sergiy, Ukraine, PPE/DC
ZINGERIS Emanuelis, Lituanie, PPE/DC

1. 2015 - Deuxième partie de session

